



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00036

Numéro SIREN : 307 571 000

Nom ou dénomination : BDO IDF

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2017 sous le numéro de dépôt 13049

BDO IDF

*Société à Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat au Comptes
au capital de 5.365.000 €*

*Siège social : 7, rue du Parc de Clagny (78000) VERSAILLES
RCS VERSAILLES 307 571 000*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JANVIER 2017

& & &

Remplacement des commissaires aux comptes

QUATRIEME RESOLUTION (REPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE)

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jean-Luc PAUPERT à l'issue de la présente assemblée, décide de ne pas le renouveler et de nommer en remplacement :

✚ la société AVALLON AUDIT (A2) – 95, rue de Lyon (89200) AVALLON

et ce, pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 30 septembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION (REPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT)

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société FITECO à l'issue de la présente assemblée, décide de ne pas le renouveler et de nommer en remplacement :

✚ ARCADE AUDIT - 26, rue La Quintinie (75015) Paris

et ce, pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 30 septembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION (POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Pour extrait certifié conforme
Par un gérant*

